

20 octobre 2022



EXPULSION LOCATIVE : APPLICATION DU ZÉRO IMPUNITÉ PAR ACM HABITAT

L'expulsion d'un locataire ACM HABITAT a eu lieu cet après-midi sur le quartier de la Mosson, dans le cadre du zéro impunité lancé en septembre 2021 par le bailleur, en lien avec la Ville, la Métropole de Montpellier, et l'Etat.

Le concours de la force publique pour cette expulsion avait été accordée suite à trois dépôts de plaintes pour des agressions verbales et menaces de morts réitérées sur les agents d'ACM HABITAT et plusieurs entreprises prestataires intervenant aux abords des résidences.

ACM HABITAT et son président Michel CALVO réaffirment la plus totale fermeté vis-à-vis de tels agissements, intolérables, que le dispositif zéro impunité a pour vocation de combattre.

Le logement social est un droit essentiel que la ville, la Métropole de Montpellier et ACM HABITAT, défendent chaque jour. Mais il implique également des devoirs. En aucun cas, de tels comportements à l'égard de personnels effectuant une mission de service public ne sauraient être tolérés de la part des locataires.

Nous dénonçons tout aussi fermement la résistance opposée aux forces de l'ordre par les belligérants, susceptible d'entraîner de graves troubles à l'ordre public ; et nous nous félicitons de la qualité du partenariat avec la Ville, la Métropole et l'Etat, afin de garantir la sécurité de tous, dans et aux abords de nos résidences.